

Nom et prénom

N° de contribuable



G-PP16A1

A<sub>1</sub>

Contribuable

Activité dépendante 2016

Revenu

Nom de l'employeur – Adresse du lieu de travail		Taux d'activité %	Code commune	ICC et IFD 1. et 2. Revenu brut
11.10-1				
11.10-2				
11.15	Bonus, gratification			
11.30	Tantièmes, jetons de présence, etc.			
11.40	Actions et/ou options de collaborateur			
11.50	Perte de salaire <b>Chômage, maladie, accident, militaire</b>			
11.60	Vacances, ponts, jours fériés, intempéries, prestations en nature			
11.70	Prestations en capital <b>Indemnité à la fin des rapports de service, indemnité de licenciement, etc.</b>			
11.80	Avantage en nature (véhicule de fonction)			
<b>11.00</b>	<b>Total</b> A reporter sur la feuille récapitulative, code 11.00 col.1 et 2			

Avez-vous eu, durant l'année 2016, des interruptions de travail non payées et sans indemnités?  Non  Oui

Début	Fin	Début	Fin

Autres renseignements figurant sur le certificat de salaire

11.90	Frais de représentation Code 13.1.2 du CS	Contribution aux frais de repas (case G)	<input type="checkbox"/>
11.91	Frais de voiture Code 13.2.2 du CS	Transports gratuits (case F)	<input type="checkbox"/>
11.92	Autres frais Code 13.2.3 du CS		

Déductions liées aux revenus ci-dessus

		ICC 1. Revenu	IFD 2. Revenu
31.10	Cotisations AVS / AI, APG, Chômage, AANP, Amat		
31.12	Prévoyance 2ème pilier Cotisations		
31.20	Déduction forfaitaire pour frais professionnels IFD		
31.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels ICC		
31.30	Rachat(s) de la prévoyance professionnelle Joindre les justificatifs		
31.40	Cotisations au 3ème pilier A Joindre les justificatifs		
31.60	Déduction pour frais professionnels effectifs Frais de repas		
31.70	Déduction pour frais professionnels effectifs Frais de déplacements ICC		
31.71	Déduction pour frais professionnels effectifs Frais de déplacements IFD		
31.63	Déduction pour frais professionnels – Autres frais Nature:		
31.90	Déduction sur le gain de l'un des époux / partenaires		
31.95	Déduction applicable uniquement au revenu le moins élevé		
<b>31.00</b>	<b>Total</b> A reporter sur la feuille récapitulative, code 31.00 col.1 et 2		

Nom et prénom

N° de contribuable



G-PP16A2

A<sub>2</sub>

Conjoint

# Activité dépendante 2016

## Revenu

Nom de l'employeur – Adresse du lieu de travail		Taux d'activité %	Code commune	ICC et IFD 1. et 2. Revenu brut
21.10-1				
21.10-2				
21.15	Bonus, gratification			
21.30	Tantièmes, jetons de présence, etc.			
21.40	Actions et/ou options de collaborateur			
21.50	Perte de salaire <b>Chômage, maladie, accident, militaire</b>			
21.60	Vacances, ponts, jours fériés, intempéries, prestations en nature			
21.70	Prestations en capital <b>Indemnité à la fin des rapports de service, indemnité de licenciement, etc.</b>			
21.80	Avantage en nature (véhicule de fonction)			
<b>21.00</b>	<b>Total</b> A reporter sur la feuille récapitulative, code <b>21.00</b> col. 1 et 2			

Avez-vous eu, durant l'année 2016, des interruptions de travail non payées et sans indemnités?  Non  Oui

Début	Fin	Début	Fin

Autres renseignements figurant sur le certificat de salaire

21.90	Frais de représentation <b>Code 13.1.2 du CS</b>	Contribution aux frais de repas (case G)	<input type="checkbox"/>
21.91	Frais de voiture <b>Code 13.2.2 du CS</b>	Transports gratuits (case F)	<input type="checkbox"/>
21.92	Autres frais <b>Code 13.2.3 du CS</b>		

## Déductions liées aux revenus ci-dessus

		ICC 1. Revenu	IFD 2. Revenu
41.10	Cotisations AVS / AI, APG, Chômage, AANP, Amat		
41.12	Prévoyance 2ème pilier <b>Cotisations</b>		
41.20	Déduction forfaitaire pour frais professionnels IFD		
41.50	Déduction forfaitaire pour frais professionnels ICC		
41.30	Rachat(s) de la prévoyance professionnelle <b>Joindre les justificatifs</b>		
41.40	Cotisations au 3ème pilier A <b>Joindre les justificatifs</b>		
41.60	Déduction pour frais professionnels effectifs Frais de repas		
41.70	Déduction pour frais professionnels effectifs <b>Frais de déplacements ICC</b>		
41.71	Déduction pour frais professionnels effectifs <b>Frais de déplacements IFD</b>		
41.63	Déduction pour frais professionnels – Autres frais <b>Nature:</b>		
41.90	Déduction sur le gain de l'un des époux / partenaires		
41.95	Déduction applicable uniquement au revenu le moins élevé		
<b>41.00</b>	<b>Total</b> A reporter sur la feuille récapitulative, code <b>41.00</b> col. 1 et 2		